



RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2024 VACANCES ADOS

Depuis l'été 2022 la commune met en place un programme d'activités durant les vacances scolaires pour les 10-16 ans.

Les jeunes seront encadrés par un ou des animateur(s), afin d'accueillir, d'accompagner et d'animer les différentes activités.

La cohabitation entre jeunes ainsi qu'avec les différents animateurs devra se faire avec tolérance et respect. Ce règlement intérieur a été mis en place afin d'éviter tous débordements, il aidera au bon fonctionnement des activités, et facilitera la vie en communauté.

Pourquoi ?

- Répondre à une demande
- Proposer des activités nouvelles et innovantes
- Réduire la sédentarisation des jeunes
- Intégrer les jeunes dans un projet communal
- Créer un bassin de jeunes ados

ARTICLE 1

Les fiches d'inscription sont disponibles en Mairie et sont à rendre en **Mairie**. Cette date limite d'inscription est mise en place afin de favoriser l'organisation des différentes activités.

Un dossier complet doit comporter :

- Une fiche renseignement
- Une fiche autorisation
- Une fiche sanitaire
- Le règlement intérieur signé du jeune et du responsable légal

En cas d'absence de document, l'inscription ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 2

CRÉNEAUX D'OUVERTURES

Les stages se déroulent lors des vacances scolaires (vacances de Noël incluses voir journées d'ouvertures) du lundi au vendredi de 13h à 18h.

* Ouverture exceptionnelle

Une ouverture exceptionnelle peut-être possible lors de soirées organisées. Elles seront définies par le responsable des activités. L'horaire de fermeture ne pourra excéder 22h30. **ARTICLE 3**

ARTICLE 3
CONDITIONS D'ACCUEIL

Un encadrant minimum sera présent pour accueillir les jeunes de 10 à 16 ans lors des activités dans la mesure où un animateur peut encadrer jusqu'à 12 jeunes.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS

Toutes personnes participant au fonctionnement des vacances ados, qu'il soit encadrant ou adolescent se doit de respecter autrui. Tout comportement déviant ou à caractère dangereux sera exclu des activités pour l'année 2022, les parents en seront informés par la mairie de Carpiquet. Les locaux, le matériel ainsi que les transports mis à disposition se doivent d'être utilisés de façon respectable et ne doivent pas être dégradés. Toute dégradation engagera la responsabilité civile des personnes concernées.

ARTICLE 5
INTERDICTIONS

Il est interdit de fumer et vapoter dans les locaux et aux alentours des locaux. La consommation d'alcool est strictement interdite ainsi que la détention de substances illicites. Toute personne en état d'ébriété sera exclue. A ce titre, l'encadrant appellera le responsable légal du jeune afin de venir le chercher.

ARTICLE 6
RÈGLEMENT

Les déplacements s'effectueront en transport en commun, les frais de transports sont à la charge des parents. Les activités sont des forfaits journée.

Les modes de règlement se font uniquement par chèque (à l'ordre du trésor public), par chèque vacances ou en espèce, à déposer à la Mairie de Carpiquet au début des activités.

En cas d'absence, un remboursement pourra se faire uniquement en cas de maladie ou de covid sur présentation d'un certificat d'un médecin ou décès (avec justificatif).

Aucun tarif ne sera dépressif quelque soit le nombre de journées réservées.

ARTICLE 7
OBJETS PERSONNELS

En cas de perte, de vol ou de dégradation d'objets, la commune de Carpiquet ne peut être tenue responsable. Les enfants sont autorisés à emmener leurs affaires personnelles et en seront tenus responsables.

ARTICLE 8
TÉLÉPHONE PORTABLE

Les téléphones portables ne sont autorisés qu'avec l'accord des animateurs, hors des temps d'animation.

ARTICLE 9
ACCIDENT

En cas d'accident les parents seront prévenus dans un délai le plus court, si l'accident nécessite la venue des services d'urgences, l'animateur est en droit d'appeler le SAMU ou les pompiers. **ARTICLE**

10
SANCTION

Toute personne ne respectant pas ce règlement pourra être exclue, sur décision de la commune de Carpiquet, temporairement ou définitivement des activités vacances ados.

Signature du jeune :

Signature du responsable légal :